

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
27 mars 2001Français  
Original: Anglais**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale**

Dixième session

Vienne, 8-17 mai 2001

Point 6 de l'ordre du jour provisoire \*

**Activités du Centre pour la prévention internationale du  
crime****Activités des instituts qui composent le réseau du  
Programme pour la prévention du crime et la justice pénale****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport a été établi par le Secrétaire général conformément aux résolutions 1992/22, section IV, du 30 juillet 1992, 1994/21 du 25 juillet 1994 et 1999/23 du 28 juillet 1999 du Conseil économique et social, par lesquelles le Conseil a prié le Secrétaire général de coordonner et d'intégrer les activités des instituts interrégionaux et régionaux et instituts associés qui coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Il contient des informations sur les recherches menées et les activités d'assistance technique exécutées en 1999 et 2000 par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, les instituts régionaux affiliés et les instituts et centres associés qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il donne également des informations sur les activités entreprises par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international.

---

\* E/CN.15/2001/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-2	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice . . . . .	3-19	3
A. Coordination avec le Centre pour la prévention internationale du crime, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et les autres instituts constituant le réseau du Programme . . . . .	4	3
B. Programme mondial contre la traite d'êtres humains . . . . .	5-7	4
C. Programme mondial contre la corruption . . . . .	8-11	4
D. Étude mondiale sur les marchés des drogues illicites . . . . .	12	4
E. Enquête internationale sur les victimes de la criminalité . . . . .	13-15	4
F. Enquête internationale sur la délinquance dans les affaires . . . . .	16	5
G. Justice pour mineurs . . . . .	17-18	5
H. Rapport sur la criminalité organisée dans le monde . . . . .	19	5
III. Activités des instituts régionaux affiliés . . . . .	20-38	5
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient . . . . .	20-24	5
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine . . . . .	25-34	7
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies . . . . .	35-37	10
D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants . . . . .	38	12
IV. Activités des instituts associés . . . . .	39-52	12
A. Institut australien de criminologie . . . . .	39-41	12
B. Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle . . . . .	42	13
C. Institut international de hautes études en sciences pénales . . . . .	43	15
D. Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité . . . . .	44	16
E. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis . . . . .	45-48	16
F. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire . . . . .	49-50	18
G. Centre international pour la prévention du crime . . . . .	51-52	20
V. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international . . . . .	53-61	21

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le Secrétaire général conformément aux résolutions 1992/22, section IV du 30 juillet 1992, 1994/21 du 25 juillet 1994 et 1999/23 du 28 juillet 1999 du Conseil économique et social en vue de faciliter la coordination à l'échelle mondiale des activités réalisées dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Le rapport est fondé sur les informations reçues des instituts et centres intéressés et sur le rapport de la quinzième Réunion annuelle de coordination du Programme commun du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui s'est tenue à Turin et à Courmayeur (Italie) les 20 et 21 septembre 2000.

2. Les activités menées conjointement par le Centre pour la prévention internationale du crime et l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat et les instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux mandats qui ont été confiés à ces derniers revêt une importance considérable pour les activités menées sur le plan mondial en matière de crime et de justice pénale. L'étroite coopération qui existe entre le Centre et les instituts a garanti le succès des ateliers qui ont eu lieu dans le cadre du Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a eu lieu à Vienne du 10 au 17 avril 2000.<sup>1</sup> Le Centre pour la prévention internationale du crime a assisté à la réunion de coordination du réseau qui s'est tenue à Courmayeur (Italie). Au plan bilatéral, le Centre a conclu des accords avec plusieurs des instituts membres du réseau sur différentes activités concertées, en particulier avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) dans le contexte du Programme mondial contre la criminalité transnationale organisée, du Programme mondial contre la traite d'êtres humains et du Programme mondial contre la corruption, ainsi qu'avec l'Institut australien de criminologie pour la réalisation d'un projet de recherche aux Philippines. Le National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis participe également à l'étude mondiale sur la criminalité organisée coordonnée par le Centre pour la prévention internationale du crime. L'on trouvera ci-après une description d'autres exemples de

coopération entre les entités qui composent le réseau du Centre dans les domaines de la recherche et des activités opérationnelles. Cette coopération devrait être encore resserrée à l'avenir sur la base d'accords spécifiques.

## II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

3. Comme la plupart des activités de l'UNICRI combinent des recherches, des réunions et des publications, le présent rapport est structuré en fonction des principaux thèmes de ces activités.

### A. Coordination avec le Centre pour la prévention internationale du crime, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et les autres instituts constituant le réseau du Programme

4. L'UNICRI a participé aux huitième et neuvième sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et a organisé et accueilli avec le Conseil consultatif scientifique et professionnel international les quatorzième et quinzième réunions de coordination qui ont eu lieu à Milan (Italie) le 18 novembre 1999, à Turin le 20 septembre et à Courmayeur le 21 septembre 2000. À l'occasion du Dixième Congrès, l'UNICRI a organisé, en coopération avec le Conseil consultatif, un atelier sur la lutte contre la corruption qui s'est tenu les 10 et 11 avril 2000 et auquel ont participé l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, l'Institut australien de criminologie, l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, le National Institute of Justice des États-Unis et le Centre international pour la réforme de droit pénal et la politique de justice criminelle. L'UNICRI a participé à l'organisation d'un atelier sur le thème "Les femmes et la justice pénale" qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2000, et a exercé les fonctions de rapporteur sur le thème "Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations".

## **B. Programme mondial contre la traite d'êtres humains**

5. Ce programme est réalisé en coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime.

### **1. Recherche**

6. Il a été entrepris en 1999-2000 plusieurs projets concernant les coalitions contre le trafic d'êtres humains aux Philippines (également en coopération avec l'Institut australien de criminologie); le trafic d'êtres humains au Bénin, au Nigéria et au Togo; la réaction de la justice pénale face à la traite d'êtres humains en Pologne et en République tchèque; et le renforcement au Brésil des capacités de prévention de la traite d'êtres humains. Dans le cadre de chacun de ces projets, l'UNICRI est chargé des recherches et des évaluations ainsi que de la supervision et de la coordination des activités d'évaluation.

### **2. Réunions**

7. Une conférence internationale intitulée "Les nouvelles frontières du crime: la traite d'êtres humains et les nouvelles formes d'esclavage", s'est tenue à Vérone (Italie) en octobre 1999. Lors de la réunion politique de haut niveau organisée pour la signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a eu lieu à Palerme (Italie) du 12 au 15 décembre 2000, l'UNICRI a organisé conjointement avec l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, le Forum pour une action mondiale contre la traite d'êtres humains qui a eu lieu à Catane (Italie) en décembre 2000. Plusieurs missions de préparation de projets ont été entreprises conjointement avec le Centre pour la prévention internationale du crime.

## **C. Programme mondial contre la corruption**

8. Le Programme mondial contre la corruption est réalisé en coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime.

### **1. Recherche**

9. Deux projets nationaux ont été entrepris en 1999-2000 concernant l'évaluation de la corruption en Hongrie et l'appui à la stratégie nationale anti corruption au Liban. Dans l'un et l'autre cas, l'UNICRI est chargé de l'élément recherche et évaluation. L'UNICRI a sous-traité et a supervisé la réalisation des évaluations nationales en Hongrie et au Liban.

### **2. Réunions**

10. Une conférence internationale réalisée conjointement par l'UNICRI et le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a eu lieu à Milan (Italie) les 19 et 20 novembre 1999 sur le thème "Relever les défis de la corruption". Plusieurs missions de préparation de projets ont été entreprises conjointement avec le Centre pour la prévention internationale du crime.

### **3. Publications**

11. "Relever les défis de la corruption" (publication de l'UNICRI No. 63, 2000) a paru pendant la période considérée.

## **D. Étude mondiale sur les marchés des drogues illicites**

### **Recherche**

12. Des informations ont été rassemblées dans 18 villes, des consultations ont eu lieu avec les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) ou du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et un rapport comparatif de synthèse doit être achevé en 2001.

## **E. Enquête internationale sur les victimes de la criminalité**

### **1. Recherche**

13. Des enquêtes complètes ont été menées dans 15 pays d'Europe centrale et orientale et dans sept pays en développement (2000).

## 2. Réunions

14. Des séances extraordinaires consacrées à l'Étude internationale sur les victimes de la criminalité ont été tenues lors du X<sup>e</sup> Colloque international sur la victimologie (Montréal, août 2000). Des tables rondes et des séminaires sur l'Étude internationale sur les victimes de la criminalité ont été organisées dans cinq pays d'Europe centrale et orientale (2000) et il s'est tenu plusieurs réunions de coordination pour un groupe de travail international (1999-2000).

## 3. Publications

15. Il a été publié l'ouvrage intitulé "*Surveying Crime: A Global Perspective*" (ISTAT/UNICRI 2000) ainsi que plusieurs articles et rapports sur les questions susmentionnées.

## F. Enquête internationale sur la délinquance dans les affaires

### Recherche

16. En 2000, l'on s'est attaché à mettre au point le support d'une enquête et des enquêtes complètes ont été menées dans neuf pays d'Europe centrale et orientale.

## G. Justice pour mineurs

### 1. Recherche

17. Il a été entrepris sur l'incidence de l'abus et du trafic illicite de drogues parmi les mineurs, en Italie et dans d'autres pays, et leur exploitation par des organisations criminelles. L'UNICRI prépare actuellement un projet d'assistance au renforcement des droits des jeunes et des enfants en Angola qui sera entrepris pendant la période 2001-2002.

### 2. Réunions

18. Il a été organisé par l'UNICRI plusieurs réunions avec des consultants et des experts locaux.

## H. Rapport sur la criminalité organisée dans le monde

### Réunions

19. La première réunion préparatoire à l'établissement du *Rapport sur la criminalité organisée dans le monde* a eu lieu à l'UNICRI en septembre 2000. Elle a été la première réunion organisée dans les nouveaux locaux de l'Institut à Turin (Italie) et a constitué pour les experts et praticiens locaux une première occasion de participer aux travaux de l'UNICRI.

## III. Activités des instituts régionaux affiliés

### A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

#### 1. Cours de formation et séminaires

20. Entre autres activités de formation de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient pendant la période considérée, il y a lieu de citer les suivants:

a) *Cours de formation en groupe*. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 2000, l'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a organisé six cours de formation en groupe: le 111<sup>ème</sup> Séminaire international (janvier-février 1999) sur le thème "Le rôle de la police, du parquet et de la magistrature dans une société en mutation"; le 112<sup>ème</sup> cours international de formation (avril-juillet 1999) sur le thème "La participation du public et des victimes pour une administration plus équitable et plus efficace de la justice pénale"; le 113<sup>ème</sup> cours (août-novembre 1999), intitulé "L'administration efficace de la justice pénale pour la prévention de la corruption parmi les agents publics", le 114<sup>ème</sup> séminaire international (janvier-février 2000) sur le thème "La coopération

internationale pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier dans le contexte de l'entraide judiciaire et de l'extradition"; le 115<sup>ème</sup> cours international de formation (mai-juillet 2000) sur le thème "Le traitement correctionnel et des contre-mesures efficaces: problèmes d'actualité"; et le 116<sup>ème</sup> cours international de formation (août-novembre 2000), intitulé "Méthodes efficaces de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le contexte des processus de justice pénale". Les cours et séminaires de formation ont réuni 156 participants représentant 39 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale, d'Amérique latine et du Pacifique. Depuis le 113<sup>ème</sup> cours international de formation, l'Institut a mis un accent particulier sur la criminalité transnationale organisée et a accordé la plus haute attention aux thèmes prioritaires identifiés par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

b) *Quatrième cours spécial de formation sur la lutte contre la corruption dans les systèmes de justice pénale.* L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a organisé en novembre 2000 un quatrième cours spécial de formation intitulé "Lutte contre la corruption dans les systèmes de justice pénale", qui a donné à 13 responsables étrangers de la lutte contre la corruption l'occasion de procéder à des analyses comparatives de la situation actuelle en ce qui concerne la corruption, les méthodes de prévention de la corruption et les mesures de nature à renforcer la coopération internationale;

c) *Premier programme spécial de formation au Kenya sur les systèmes de traitement des délinquants juvéniles.* L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a organisé le premier programme spécial de formation à neuf spécialistes kényens de la justice pénale participant à la prévention de la délinquance et au traitement des délinquants juvéniles. Ce cours, intitulé "Systèmes de traitement des délinquants juvéniles", s'est déroulé en octobre 2000. Les participants ont pu se familiariser avec le fonctionnement des systèmes de justice pour mineurs et de traitement des délinquants juvéniles qui sont appliqués au Japon au moyen de conférences et de visites d'organismes s'occupant de cette question;

d) *Quatrième et cinquième séminaires spéciaux à l'intention de hauts fonctionnaires de la justice pénale en Chine.* L'Institut pour l'Asie et

l'Extrême-Orient a organisé deux séminaires spéciaux à l'intention de hauts fonctionnaires chinois de la justice pénale, sur le thème "Rationalisation des structures de la justice pénale et relation entre les différents organismes de justice pénale, qui a eu lieu en mars 1999, et "Participation du public et des victimes à l'administration de la justice pénale", en février-mars 2000. Lors de chacun de ces séminaires, dix hauts fonctionnaires de la justice pénale et les chercheurs de l'Institut ont discuté, en les comparant, des problèmes contemporains auxquels se heurtaient la Chine et le Japon dans les deux principaux thèmes traités.

## 2. Atelier sur la criminalité liée à l'utilisation du réseau informatique

21. À l'occasion du Dixième Congrès, l'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a organisé un atelier sur la délinquance liée à l'utilisation du réseau informatique. En vue de cet atelier, l'Institut a accueilli deux réunions d'experts sur le thème "Les délits liés à l'utilisation du réseau informatique" qui ont eu lieu en octobre 1998 et 1999.

## 3. Recherche et publications

22. Pendant la période considérée, l'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a publié deux études: l'une, en 1999, intitulée "*Adult Probation Profiles of Asia*", et l'autre, en 2000, "*Institutional Treatment Profiles of Asia*" en 2000. En outre, il a publié en vue de l'atelier qui devait avoir lieu pendant le dixième Congrès sur le même thème un ouvrage intitulé "*Crimes Related to the Computer Network—Challenges of the Twenty-first Century*". En 1999 et 2000, l'Institut a publié les 54<sup>ème</sup> et 55<sup>ème</sup> éditions de la série *Resource Material*, qui contenait des articles d'experts invités ainsi que de participants aux cours et séminaires de l'Institut.

## 4. Coopération technique

23. L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a organisé les activités suivantes:

a) *Séminaires conjoints.* L'Institut a organisé conjointement avec la Thaïlande un séminaire qui a eu lieu en décembre 1999, avec pour thème principal "La participation de la communauté et des victimes à l'administration de la justice pénale". En décembre 2000, il a organisé un séminaire conjoint avec le Népal sur le thème "Contre-mesures efficaces pour

combattre la criminalité organisée dans les processus de justice pénale";

b) *Programmes régionaux de formation*

i) Thaïlande. L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a détaché des professeurs en Thaïlande pour aider l'organe de contrôle des stupéfiants à organiser les septième et huitième cours régionaux de formation sur les contre-mesures ayant donné les meilleurs résultats dans la lutte contre la drogue et la promotion de la justice pénale, cours qui ont eu lieu en janvier 1999 et en janvier 2000;

ii) Costa Rica. L'Institut a envoyé des professeurs au Costa Rica pour qu'ils puissent assister aux premier et deuxième séminaires régionaux sur des mesures efficaces en vue de l'amélioration des conditions dans les prisons et des programmes correctionnels, organisés en août 1999 et juillet 2000 par le Gouvernement costaricien en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine.

### 5. Autres activités

24. L'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient a détaché des professeurs au Kenya pour aider le Département des services pour l'enfance du Ministère de l'intérieur et du Patrimoine national à réaliser, en 1999 et 2000, un projet d'élaboration de normes nationales de traitement des délinquants juvéniles.

## B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

25. Pendant la période considérée, les efforts de l'Institut pour l'Amérique latine ont porté principalement sur les questions exposées ci-dessous et ses activités ont comporté des recherches, une assistance technique, une formation et des publications aux échelons régional et national. Les publications éditées par l'Institut pour l'Amérique latine ont été exposées lors du Dixième Congrès.

### 1. Coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime dans le cadre du Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants

26. L'Institut pour l'Amérique latine a collaboré avec le Centre pour la prévention internationale du crime et le Gouvernement costaricien à l'organisation et aux services de la réunion préparatoire du Dixième Congrès pour l'Amérique latine et l'ibbes Caraïbes, qui a eu lieu à San José du 22 au 24 février 1999.

### 2. Justice pour mineurs

27. L'Institut pour l'Amérique latine a continué d'encourager l'analyse juridique des lois actuellement en vigueur dans chacun des pays de la région en matière de justice pour mineurs et de leur conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres instruments pertinents. Il a également présenté un certain nombre de propositions de réformes du système de justice pour mineurs en organisant dans la région un certain nombre de séminaires et activités de formation, parmi lesquels il convient de mentionner les suivants:

a) *Recherche et assistance technique.* Sanctions pénales et sanctions non judiciaires applicables aux délinquants juvéniles au Costa Rica (1999); enfants et adolescents privés de liberté, en particulier dans le contexte de leur statut juridique et de l'augmentation de ces populations en Amérique centrale, en Argentine, en Équateur et au Mexique (2000); étude de la situation actuelle des enfants et des adolescents qui vivent en prison avec leurs parents détenus en Équateur (1999); évaluation juridique et sociologique du statut des systèmes de justice pour mineurs et analyse de la législation en vigueur et de sa conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant en Argentine, en Bolivie, au Brésil; au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela (2000); étude et analyse de la situation de la justice pour mineurs aux échelons national et local à Buenos Aires (2000); recherche sur la responsabilité pénale des adolescents dans le contexte du nouveau Code bolivien des enfants et des adolescents (2000); analyse comparative des avantages et des garanties de procédures et d'application des peines de la législation latino-américaine relative à la responsabilité pénale des mineurs (2000);

b) *Réunions des services consultatifs.* Dans le contexte des projets mentionnés ci-dessus, il a été organisé plus d'une vingtaine de séminaires nationaux et régionaux et de programmes de services consultatifs sur la justice pour mineurs et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui se sont déroulés à Bogotá et Medellín (Colombie) en 1999; à Cochabamba (Bolivie) en 2000; à Buenos Aires en 2000; à Brasília en 2000; à Caracas et Mérida (Venezuela) en 2000; à Santa Cruz (Bolivie) en 2000; à Rancagua et à Santiago (Chili) en 2000; et à Arequipa, Lima, Piura et Trujillo (Pérou) en 2000. Une conférence régionale sur la justice pour mineurs dans le Cône austral et les pays du groupe andin a eu lieu à Buenos Aires en 2000. En outre, un programme de formation des fonctionnaires de la police de Panama à la justice pour mineurs ainsi qu'un programme de formation des juges boliviens à la théorie et à la doctrine de la justice pénale pour mineurs ont commencé pendant la période 1999-2000.

### 3. Systèmes pénitentiaires et sanctions autres que la détention

28. L'Institut pour l'Amérique latine a continué d'étudier le problème du surpeuplement des prisons et en particulier les efforts tendant à réduire les effectifs des détenus dans les pays de la région grâce à une assistance juridique, au renforcement des pouvoirs du juge chargé du prononcé de la sentence et à la promotion de sanctions autres que la détention. En outre, l'Institut s'est attaché pendant la période considérée à compiler et analyser des informations statistiques de base à ce sujet. Parmi les principales activités réalisées, il y a lieu de citer les suivantes:

a) *Recherche.* Il a été réalisée en 2000 une étude sur le système de justice pénale dans le contexte des droits de l'homme et du problème posé par le surpeuplement des prisons, à laquelle ont participé l'Argentine, le Belize, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, St. Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et la Trinité-et-Tobago;

b) *Formation.* L'Institut pour l'Amérique latine a mené à bien en étroite collaboration avec l'Institut pour l'Asie et l'Extrême-Orient un programme régional de formation sur les conditions de vie dans les prisons

et les programmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1999-2003). Dix-huit responsables du Mexique et de pays d'Amérique centrale ont participé au premier cours, qui a eu lieu en juillet 1999. Le deuxième cours a réuni, en juillet 2000, 17 responsables de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Venezuela et de l'Uruguay.

### 4. Programme d'avocats commis d'office

29. À la suite du programme de formation et d'assistance technique concernant la promotion des services d'aide juridique aux indigents mené par l'Institut d'Amérique latine, plus de 2 000 détenus ont été libérés en Équateur en 1999. Il est prévu d'étendre ce programme au Honduras.

### 5. Prévention du crime et lutte contre la criminalité

30. Le programme de prévention du crime et de lutte contre la criminalité a pour but de contribuer à l'élaboration de stratégies de caractère général tendant à prévenir la délinquance du point de vue de la sécurité humaine:

a) *Recherche.* En décembre 1999, une étude comparative intitulée "La criminalité et la sécurité des habitants" a été menée à bien dans huit pays d'Amérique latine: Argentine, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et Nicaragua;

b) *Réunions.* Conjointement avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a organisé à l'intention des pays des Amériques un séminaire sur la question de la drogue et de la sécurité humaine qui a eu lieu au Costa Rica en mars 1999 avec la participation de plus de 90 experts et représentants de gouvernements pour discuter de ce phénomène et élaborer des principes d'action.

### 6. Les femmes et le système de justice pénale

31. L'Institut pour l'Amérique latine a continué de mettre en oeuvre son programme concernant les femmes, la parité entre les sexes et la justice, qui tend à éliminer tout type de discrimination à l'égard des



femmes dans le système d'administration de la justice pénale. Certaines des activités entreprises par l'Institut dans ce domaine sont les suivantes:

a) *Recherche*. Évaluation des relations entre les sexes dans les facultés de droit et d'intégration de la perspective hommes-femmes à l'enseignement du droit dans les facultés au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama (1999-2000); évaluation des programmes de formation juridique des facultés de droit et des écoles de formation de la magistrature et intégration d'une perspective hommes-femmes sur la base d'une analyse du phénomène juridique au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama (1999-2000); l'Institut pour l'Amérique latine a, conjointement avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle réalisé une enquête pour déterminer les progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará dans 28 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays auprès desquels a été menée l'enquête de l'Institut ont été le Brésil, le Chili, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Pérou. L'enquête a été achevée en novembre 2000 et une autre, tendant à évaluer la jouissance des droits fondamentaux des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, a été entreprise. Cette enquête, qui a porté sur 28 pays, a contribué à l'analyse de l'application des droits fondamentaux des femmes dans la région et a permis d'élaborer des principes directeurs à l'intention des associations féminines latino-américaines qui militent au sein des conférences mondiales sur les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes. Ces principes directeurs ont beaucoup influé sur les activités des groupes de travail chargés de l'élaboration du Protocole facultatif à la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe) et à l'intégration d'une perspective hommes-femmes au Statut de Rome de la Cour pénale internationale;

b) *Formation et assistance technique*. L'Institut pour l'Amérique latine a organisé ou participé à plus de 70 cours, séminaires, conférences et ateliers en Argentine, en Autriche, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Chine, en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, en Équateur, aux États-Unis d'Amérique,

au Guatemala, en Haïti, au Honduras, en Italie, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine, à Sri Lanka, en Uruguay et au Venezuela. Ces activités s'adressaient à différents groupes cibles, dont parlementaires, agents gouvernementaux, juges, magistrats du parquet, membres des services d'assistance juridique, avocats et universitaires. Une activité particulièrement notable a été la première réunion latino-américaine de femmes juges à la Cour suprême qui a eu lieu au Costa Rica en 2000.

## 7. Violence au foyer

32. L'Institut pour l'Amérique latine a poursuivi son programme régional de formation à l'élimination de la violence au foyer pour aider les gouvernements de la région au moyen d'activités de sensibilisation et de formation du personnel dans des domaines comme la justice, la santé et l'éducation. Il y a lieu de mentionner tout particulièrement les activités ci-après:

a) *Recherche*. « Le Côté caché de la masculinité: un traitement pour les délinquants » (Costa Rica, 1999), programme axé sur les systèmes pénitentiaires et les thérapeutes, et évaluation des résultats du programme de formation de la police réalisé au Guatemala (Guatemala, 2000);

b) *Formation*. En 1999, il a été organisé à l'intention de 40 formateurs de l'Académie de la police trois cours sur le thème "La violence au sein de la famille". En outre, il s'est tenu au Guatemala en 1999 un forum régional sur le thème "La violence au foyer, les droits de l'homme et les pratiques policières" organisé à l'intention des responsables des services de police des pays d'Amérique centrale. Enfin, il a été organisé un programme de formation sur le thème "Éducation et formation des thérapeutes: traitement des victimes d'abus sexuels et de l'inceste", qui a eu lieu au Costa Rica en 2000.

## 8. Droit pénal international

33. Dans le cadre de son programme sur les femmes, la parité entre les sexes et la justice, l'Institut pour l'Amérique latine a enrichi le débat sur la structure et le mandat de la Cour pénale internationale en participant aux réunions des six comités préparatoires ainsi qu'à la Conférence diplomatique de Rome de 1998. Il a coordonné les activités du Groupe féminin pour l'application par la Cour pénale internationale d'une

justice respectueuse de l'égalité entre les sexes en encourageant l'inclusion d'une perspective hommes-femmes à des questions comme les crimes dirigés contre les femmes et le Statut de la Cour pénale internationale. En outre, l'Institut a, dans le cadre de ce programme, coordonné l'incorporation au Règlement de procédures et de preuves de dispositions concernant les droits des victimes handicapées.

34. Parmi les activités de formation et d'assistance technique, il y a lieu de citer l'organisation de séminaires et d'ateliers sur la ratification et l'application du Statut de la Cour pénale internationale qui ont eu lieu en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, en Équateur et au Guatemala. L'Institut prévoit, pour 2001, de réaliser d'autres activités de formation et d'assistance technique dans les pays des Caraïbes et d'Amérique latine, en collaboration avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle. À cette fin, l'Institut a traduit en espagnol la brochure intitulée "*International Criminal Court: Manual for the Ratification and Implementation of the Rome Statute*", rédigée par le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle et le Centre international pour les droits de l'homme et le développement de la démocratie.

### **C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies**

35. Au cours de la période considérée, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies a mené à bien plusieurs activités qui sont résumées ci-après. Comme pendant la période couverte par le rapport précédent, l'Institut européen a resserré sa coopération et ses partenariats avec les États Membres, les instituts nationaux de recherche, d'importantes organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des experts. Les activités que l'Institut européen a entreprises au début du troisième millénaire ont porté plus particulièrement sur trois thèmes: la criminalité organisée, la violence contre les femmes et les préparatifs du Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime

et le traitement des délinquants, bien qu'il se soit également occupé aussi d'autres questions.

36. L'Institut européen est financé par le Gouvernement finlandais. Le Gouvernement suédois verse lui aussi chaque exercice une contribution importante pour appuyer les activités de l'Institut, et un financement pour certains projets est parfois reçu d'autres gouvernements.

37. Les principales activités réalisées par l'Institut européen pendant la période considérée sont notamment les suivantes:

a) L'Institut européen a participé activement à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs. Un fonctionnaire de l'Institut européen a fait partie de la délégation de la Finlande pendant toutes les négociations. Il a été largement rendu compte du processus de négociation par le biais du Bulletin d'information de l'Institut européen, et une version électronique périodiquement mise à jour du texte du projet de Convention a été affichée sur le site web de l'Institut après chaque session du Comité spécial chargé d'élaborer une Convention contre la criminalité transnationale organisée;

b) L'Institut européen, en coopération avec le Ministère de la justice de la Finlande, a organisé un séminaire conjoint d'experts Finlande/Chine sur le thème "Prévention de la criminalité organisée" qui a eu lieu à Helsinki en octobre 2000;

c) Un article sur les possibilités de minimiser le risque représenté par la criminalité organisée dans le cadre des activités commerciales grâce à l'utilisation de méthodes tendant à devancer l'action des criminels a été publié par l'Institut européen en 1999;

d) L'Institut européen a également publié en 1999 un article sur la réglementation des armes à feu. Cet article a ensuite été traduit en français et publié en 2000 par le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP);

e) L'Institut européen a également fait paraître en 2000 un article sur les infractions à la législation sur la drogue dans le contexte du système mondial de justice pénale;

f) L'Institut européen, en collaboration avec l'UNICRI et Statistiques Canada, a lancé l'idée d'une enquête internationale sur la violence contre les

femmes. Cette suggestion a été avancée lors du Dixième Congrès et une enquête pilote a été réalisée au début 2000 en Estonie. Le Ministère de la justice du Canada a fourni un financement pour la planification du projet, et l'Institut s'emploie actuellement à mobiliser les ressources supplémentaires pour entreprendre l'enquête;

g) L'Institut a organisé deux cours de formation sur le thème "Sensibilisation des responsables de l'application des lois à la prévention et à la maîtrise de la violence contre les femmes", l'un et l'autre précédés par un séminaire à l'intention des décideurs. Des négociations ont été entreprises par les autorités estoniennes chargées de l'application des lois, et un cours semblable doit avoir lieu au début 2001 à Tallinn. Ce cours est appuyé financièrement par le Département d'État des États-Unis;

h) Un article sur les pratiques suivies par les États membres de l'Union européenne en matière d'indemnisation des victimes de crimes dirigés contre des femmes a été publié par l'Institut européen en 1999;

i) L'Institut européen a assumé l'essentiel des responsabilités en matière d'organisation et pour les questions de fond, concernant l'un des quatre ateliers tenus lors du Dixième Congrès au sujet du rôle des femmes dans le système de justice pénale. À cette fin, il a travaillé en étroite coopération avec les autres instituts qui constituent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les documents présentés et les actes de l'atelier devaient être publiés par l'Institut européen début 2001;

j) Les actes du sixième Colloque européen organisé par l'Institut européen en 1998 sur les thèmes des ateliers du Dixième Congrès ont été publiés en 1999;

k) À la suite des évaluations des besoins en matière d'informatisation des systèmes de justice pénale qui ont été réalisés en Bulgarie et en Fédération de Russie, des projets pilotes prévoyant la fourniture de services consultatifs, des services de formation et des services d'experts ainsi que la mise au point de systèmes informatisés de suivi et de gestion des affaires ont été lancés dans ces pays en 1999. Le projet entrepris en Fédération de Russie porte principalement sur la région de Tver et a été mené à bien à la fin

de 2000. Du fait de problèmes d'organisation, il a dû être mis fin prématurément au projet en Bulgarie;

l) Une version mise à jour du *Directory: Computerized Criminal Justice Information Systems* a paru au début de 2001;

m) L'Institut européen a de nouveau assumé la responsabilité d'analyser les réponses fournies par les pays d'Europe et d'Amérique du Nord à la sixième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Un groupe international d'experts s'est réuni en 2000 et il doit achever ses travaux en 2001;

n) Un fonctionnaire de l'Institut européen a été détaché pendant six semaines auprès du Centre pour la prévention internationale du crime pour poursuivre l'analyse des réponses à la sixième Enquête des Nations Unies;

o) Deux experts de l'extérieur ont entrepris des recherches pour évaluer l'efficacité des programmes internationaux d'assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. L'étude porte sur l'assistance fournie aux services estoniens de répression par trois donateurs, et le rapport correspondant paraîtra au début 2001. Le projet a été financé par le Département d'État des États-Unis;

p) Conformément à la résolution 1995/12 du Conseil économique et social du 24 juillet 1995, l'Institut européen a constitué une base de données sur les projets internationaux de coopération technique dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Cette base de données peut être librement consultée, sous réserve de certaines restrictions, sur Internet. En outre, dans sa résolution 1999/24 du 25 juillet 1994, le Conseil a recommandé d'étudier la possibilité d'élargir ce projet pilote pour le transformer en activité continue à l'échelle mondiale. Un rapport sur l'utilisation de cette base de données a été soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2001/7). Ce projet a été financé par le Département d'État des États-Unis;

q) En 2000, l'Institut européen a lancé un projet sur la situation dans les prisons des pays d'Europe centrale et orientale. Ce projet fait suite à une étude entreprise par l'Institut en 1995 pour analyser les modifications qui pourraient être apportées aux

législations en vigueur, les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de l'ensemble des Règles minima pour le traitement des détenus<sup>2</sup> et des Règles pénitentiaires européennes, les problèmes d'actualité les plus pressants et l'étendue, la nature et la nécessité d'une assistance technique extérieure. Ce projet a bénéficié d'un appui financier du Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

r) Afin de compléter l'étude sur les prisons, il a été entrepris en 2000 une étude pilote des soins de santé dans les prisons des pays d'Europe centrale et orientale;

s) En 1999, l'Institut européen, en collaboration avec le Collège finlandais de la police, a organisé en Finlande le cinquième Congrès biennal du Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale sur le thème "La criminalité organisée à l'ère de l'information";

t) Des profils des systèmes de justice pénale de la Grèce, de l'Italie et de la Lituanie ont paru dans une série de publications de l'Institut européen;

u) L'Institut européen a accordé quatre bourses d'études de courte durée en 1999 et cinq en 2000. Six bourses ont été accordées pour 2001.

#### **D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

38. Au cours de la période considérée, les activités de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ont notamment porté sur les points suivants:

a) L'Institut africain a réalisé une enquête sur l'extradition et l'entraide en matière judiciaire en Afrique, projet financé par le Département d'État des États-Unis. Cette enquête avait pour but de rassembler des informations sur les arrangements existants dans les États africains en matière d'extradition et d'entraide en matière judiciaire. Deux projets de conventions ont été discutés et approuvés au Caire en novembre 1999, et des projets ont été soumis à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Lomé en juillet 2000. L'on espère que les projets de conventions seront approuvés par les chefs d'État de l'OUA en juillet 2001;

b) L'Institut africain a également entrepris un projet concernant le trafic d'armes à feu. Il a organisé à Kampala, à l'intention des représentants des pays d'Afrique, une réunion sur le trafic illégal d'armes à feu et sur son impact sur l'incidence de la criminalité en Afrique. Il a continué à travailler à ce projet en élaborant un questionnaire portant sur toutes les questions liées aux armes à feu qui a été distribué à tous les pays d'Afrique. Sur la base des résultats de cette enquête, qui ont été présentés et discutés lors d'une réunion tenue en novembre 2000, il sera constitué une base de données. Il a été conclu un accord avec les gouvernements des États d'Afrique en vue de créer au sein de l'Institut africain un centre qui sera chargé de continuer à suivre la situation et à rassembler des données.

### **IV. Activités des instituts associés**

#### **A. Institut australien de criminologie**

39. L'Institut australien de criminologie a quatre programmes de recherche, chacun d'eux comportant des équipes affectées à des thèmes spécifiques. Pendant la période considérée, l'Institut australien a publié un grand nombre d'ouvrages et d'articles. Depuis janvier 1999, il a publié une centaine de rapports dans la série *Trends and Issues*, et 20 monographiques dans la série *Research and Public Policy* sur des sujets relevant de chacun desdits programmes. Une liste complète de ces publications peut être consultée sur le site web de l'Institut australien, et les documents de la série *Trends and Issues* sont reproduits in extenso sur ce site. Celui-ci affichera bientôt, pour la Campbell Collaboration, une compilation factuelle des résultats des programmes de prévention de la criminalité. Les traits marquants desdits programmes sont les suivants:

a) Le programme sur la criminalité sophistiquée est axé surtout sur le vol électronique, les études sur la fraude, la fraude douanière, les délits contre l'environnement et le trafic d'êtres humains;

b) Le programme relatif à la violence et à la délinquance contre les biens porte sur le suivi de la situation en ce qui concerne l'incidence des homicides et l'usage des armes à feu et autres armes dangereuses, la délinquance contre les entreprises, les gangs et la prévention du crime;

c) Le programme concernant l'analyse et la modélisation de la délinquance porte sur l'analyse des données, la surveillance des foyers critiques de délinquance, la modélisation des marchés de la drogue, la modélisation des systèmes de justice pénale, la collecte au moyen d'enquêtes de données de modélisation et les études d'évaluation;

d) Le programme relatif à la politique de l'État est subdivisé en plusieurs sous-programmes: équipe de surveillance de la drogue, qui est chargée de suivre la situation en ce qui concerne l'abus de drogues en Australie, la délinquance liée à la drogue et les délits contre les biens et compile une base nationale de données sur les délinquants; l'équipe d'évaluation des drogues, qui est responsable d'un système de publication de rapports sur les drogues illicites, d'une base nationale de données sur les circuits de détournement et l'opération Mantle; le sous-programme concernant les établissements pénitentiaires et les décès parmi les détenus; et le sous-programme concernant la délinquance des populations vulnérables, qui concentre son attention sur les femmes, les enfants et les personnes âgées et qui réalise également des études sur les victimes.

40. Dans le cadre du programme mondial contre le trafic d'êtres humains, l'Institut australien a coopéré avec le Centre pour la prévention internationale du crime et l'UNICRI à la réalisation d'un projet intitulé "Coalitions contre la traite d'êtres humains aux Philippines" en fournissant les services d'un fonctionnaire qui a participé à la composante évaluation pour la période 1999-2000.

41. En 2001, l'Institut australien a l'intention de renforcer ses activités concernant la criminologie et la formation du personnel du système de justice pénale ainsi que de collaborer avec les autres instituts intéressés dans ce domaine. En outre, un accent plus marqué sera mis sur l'évaluation des programmes et, dans ce cas également, l'Institut australien sollicitera la collaboration des autres instituts intéressés.

## **B. Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle**

42. Pendant la période considérée, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la

politique de justice criminelle a réalisé de nombreux projets et d'autres activités en coopération avec les autres instituts appartenant au réseau du Programme et s'est employé activement à développer des partenariats. Parmi les activités qu'il a réalisées pendant cette période, il y a lieu de citer les suivantes:

a) L'année 2000 a été une année de réflexion et d'évaluation pour le Centre international. Il a été approuvé un programme de travail pour les cinq prochaines années. En ce qui concerne les activités intéressant l'Organisation des Nations Unies, le Centre international a l'intention de fournir tout l'appui possible à la réalisation des éléments spécifiques des priorités communes, en particulier dans le domaine de la traite d'êtres humains et de l'application du Protocole y relatif, au moyen d'activités de recherche et d'assistance technique. La portée et la nature du projet dépendront de l'appui fourni par le Gouvernement canadien;

b) Dans le contexte plus général du Programme mondial des Nations Unies contre le blanchiment d'argent ainsi que des activités du Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent, le Centre international a entrepris un projet intitulé "Le blanchiment d'argent en Asie et dans le Pacifique". La première phase de ce projet est maintenant achevée et il a été établi cinq documents de recherche dans le cadre du rapport du Groupe de travail juridique du Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent. Un atelier régional sur l'entraide en matière judiciaire doit être organisé à l'intention du personnel judiciaire et des magistrats du parquet des pays de la région de l'Asie et du Pacifique au début de l'été 2001. Le Centre international travaille en coopération avec le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent ainsi qu'avec l'Association internationale des magistrats du parquet pour préparer cette manifestation. Ce projet est appuyé par le Département d'État des États-Unis et par le Gouvernement canadien;

c) Un projet intitulé "Protection de l'enfance - principes directeurs types pour la répression des délits commis contre les enfants" a été préparé par le Centre international en coopération avec l'Association internationale des magistrats du parquet, grâce à une assistance financière de la Société internationale pour la réforme du droit pénal. Dans le cadre de ce projet, il a été préparé un projet révisé de principes directeurs types pour faciliter la répression des crimes dirigés

contre les enfants; ce projet a été présenté à l'Association internationale des magistrats du parquet à Beijing en septembre 1999. Le Centre international a également aidé l'Association internationale des magistrats du parquet à préparer un plan de diffusion des principes directeurs types et l'organisation de programmes de formation. Le Centre international envisagerait d'élargir ce partenariat pour y englober les autres instituts qui font partie du réseau du Programme pour qu'ils participent à ses travaux de recherche et d'analyse avant d'établir la version finale des principes directeurs. Il a sollicité le concours des autres instituts qui font partie du réseau du Programme, lesquels pourront recevoir une assistance financière limitée pour les aider à participer au projet. Ce dernier est financé de différentes sources;

d) Le projet intitulé "Enquêtes sur les mauvais traitements dont sont victimes les enfants en Thaïlande", est un projet multidisciplinaire qui doit être achevé en 2001. Il porte sur le traitement et la protection des enfants, en tant que victimes ou que témoins, dans le système judiciaire thaïlandais. Ce projet devrait déboucher sur un modèle efficace qui puisse être appliqué à plus grande échelle sur l'ensemble du territoire thaïlandais et peut-être même dans d'autres pays d'Asie;

e) Le Centre international, en association avec l'Institut pour l'Amérique latine, la Commission inter-américaine des femmes et l'Organisation des États américains (OEA), a réalisé une étude des progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará dans des pays sélectionnés au cours des cinq années qui s'étaient écoulées depuis son adoption par l'Assemblée générale de l'OEA. Cette étude a tendu à évaluer en particulier les efforts persistants qui sont déployés pour réaffirmer et protéger les droits fondamentaux des femmes et condamner la violence contre les femmes en tant que violation des droits de la personne humaine. L'analyse porte aussi bien sur des dispositions spécifiques de la Convention ainsi que sur les stratégies types de prévention du crime et de justice pénale adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour éliminer la violence contre les femmes. L'enquête, qui a porté sur 28 pays, a été achevée pendant l'été 2000 et ses résultats ont été soumis à la Commission inter-américaine des femmes en novembre 2000;

f) Le Centre international a aidé l'Institut canadien pour l'administration de la justice à préparer la conférence annuelle de l'Institut canadien sur le thème "Science, vérité et justice", qui a eu lieu dans la province de Victoria, au Canada, en octobre 2000. Le droit pénal applicable dans le contexte de l'utilisation d'Internet a fait l'objet d'une réunion tout entière. Une proposition de recherche est à l'étude en vue de mener à bien un programme de travail concernant l'impact de la délinquance internationale, par le biais d'Internet et des réseaux informatiques, sur les systèmes locaux et nationaux;

g) Le Centre international, dans le cadre de son projet de coopération Chine/Canada, fournit une assistance technique à la Chine concernant la réforme des procédures pénales, l'application des normes des Nations Unies dans le domaine du droit pénal et de la justice criminelle et l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe). Il fournit également un appui continu à la Chine pour la réalisation d'un projet relatif à l'administration pénitentiaire. Un appui financier pour ces activités est fourni par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Fondation Ford;

h) S'agissant du droit pénal international, le Centre international continue d'appuyer la création d'une Cour pénale internationale permanente. En 2000 et 2001, le Centre international a rédigé une brochure intitulée *La Cour pénale internationale: Manuel pour la ratification et la mise en oeuvre du Statut de Rome*, maintenant disponible en anglais, en espagnol et en français. En 2001, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international, du Ministère de la justice et du Ministère des affaires étrangères du Canada, le Centre international doit organiser une série de cinq cours régionaux de formation pour aider les pays participants à rédiger des textes législatifs et à mettre au point des procédures administratives pour aider la Cour pénale internationale dans sa tâche lorsqu'elle verra le jour. Des cours régionaux de formation ont déjà eu lieu aux Îles Cook et au Cameroun;

i) Enfin, dans le cadre de ses travaux dans le domaine pénitentiaire, le Centre international s'est attaché à promouvoir l'application des normes et

principes relatifs aux droits de l'homme ainsi que des autres règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale en rapport avec le régime pénitentiaire et le traitement des délinquants. Des projets sont en cours ou à l'étude en Chine ainsi que dans différentes régions de l'Afrique et d'Amérique latine.

### C. Institut international de hautes études en sciences pénales

43. Pendant la période considérée, les activités de l'Institut international de hautes études en sciences pénales ont notamment porté sur:

a) La Conférence internationale sur la participation de profanes au procès pénal au XXI<sup>e</sup> siècle, qui a eu lieu à Syracuse (Italie) en mai 1999 et qui a rassemblé 52 participants et 18 orateurs de 22 pays;

b) Il a été organisé un séminaire sur le renforcement des techniques d'enquête pour la lutte contre la criminalité organisée, auquel ont assisté 25 magistrats du parquet et responsables des services de l'application des lois de l'Albanie, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie et de la Pologne. Ce séminaire, organisé en coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Ministère de la justice de l'Italie, a eu lieu à Syracuse en juin 1999;

c) Le troisième séminaire de formation à la coopération internationale en matière pénale, qui a eu lieu à Syracuse en juin 1999, a rassemblé 30 magistrats égyptiens du parquet. Il a été organisé avec l'appui du Ministère des affaires étrangères de l'Italie et en collaboration avec le Ministère de la justice de l'Égypte;

d) Une réunion informelle consacrée au Règlement de procédure et de preuve de la Commission préparatoire pour la création d'une Cour pénale internationale a réuni à Syracuse en juin 1999 95 experts de 51 pays;

e) +A l'occasion de la session de la Commission préparatoire pour la création d'une Cour pénale internationale qui a eu lieu en juillet et août 1999, l'Institut international a organisé à l'intention des délégations officielles deux réunions

d'information sur la ratification et l'application au plan national du Statut de la Cour pénale internationale. Ont assisté à chacune de ces réunions 60 participants et 22 orateurs de 40 pays. Les réunions ont eu lieu à New York les 31 juillet et 7 août 1999;

f) En septembre 1999, à Syracuse, 96 participants et 19 conférenciers de 47 universités ont participé au troisième Colloque international à l'intention de jeunes spécialistes du droit pénal au XXI<sup>e</sup> siècle;

g) Le premier cours de formation à l'intention des officiers de justice de l'Albanie a été organisé, à Syracuse également, en novembre et décembre 1999. la Présidence du Conseil des Ministres de l'Italie a prié l'Institut international d'organiser, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et le Bureau européen de police (Europol), un vaste programme d'assistance technique pour renforcer le système de justice pénale en Albanie. Le premier cours de formation a réuni 34 participants et 13 conférenciers;

h) En janvier et février 2000, à Syracuse, 114 experts de 60 pays ont participé à une réunion informelle consacrée aux éléments constitutifs des crimes de la Commission préparatoire pour la création d'une Cour pénale internationale, organisée en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères de l'Italie;

i) En février et mars 2000, à Syracuse, ont eu lieu les deuxième et troisième cours de formation à l'intention des officiers de justice de l'Albanie; le deuxième cours a réuni 29 participants et 15 conférenciers et le troisième 37 participants et 14 conférenciers;

j) Par ailleurs, 35 participants et huit conférenciers de 15 pays ont participé à un séminaire sur le problème du terrorisme et l'application de la Convention arabe contre le terrorisme qui a eu lieu à Syracuse en juin 2000;

k) Le quatrième séminaire de formation sur la coopération internationale en matière pénale, organisé avec l'appui du Ministère de la justice et du Ministère des affaires étrangères de l'Italie en collaboration avec le Bureau du Procureur général de l'Égypte, a réuni à Syracuse, en juin 2000, 31 magistrats du parquet égyptien;

l) L'Institut international a participé au troisième atelier du "Projet conjoint européen contre la criminalité organisée – Programme Falcone" qui s'est tenu à Madrid du 15 au 18 juin 2000;

m) Il s'est tenu à Syracuse, le 8 décembre 2000, en collaboration avec l'Association internationale du droit pénal, une réunion préparatoire des présidents et rapporteurs généraux du dix-septième Congrès international de droit pénal (Beijing, 2004);

n) En collaboration avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Institut international a organisé un séminaire international sur le rôle des religions monothéistes dans la prévention des conflits armés qui a eu lieu à Syracuse en décembre 2000 et auquel ont assisté 22 experts de 12 pays;

o) Outre les programmes susmentionnés, l'Institut international a participé, en 1999 et 2000, aux travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une Convention contre la criminalité transnationale organisée et a assisté à toutes les sessions du Comité spécial ainsi qu'à la Conférence de signature, de la Convention, par des personnalités politiques de haut rang qui a eu lieu à Palerme (Italie) du 12 au 15 décembre 2000. L'Institut international participera aux mesures envisagées pour assurer la mise en oeuvre de la Convention;

p) Les publications éditées par l'Institut international pendant la période considérée sont notamment les No. 1 et 2 du volume 71 (2000) de la *Revue internationale de droit pénal* consacrés à "La Cour pénale internationale: ratification et législations nationales d'application" (en anglais, espagnol et français), ainsi que les actes de la Conférence internationale sur la participation des profanes au procès pénal au XXI<sup>e</sup> siècle (Nouvelles études pénales, No. 19).

#### **D. Académie arabe Naif des sciences de la sécurité**

44. Le programme de travail annuel de l'Académie Naif des sciences de la sécurité pour 2001 reflète les objectifs fixés par l'Académie, qui tendent à appuyer la mise en oeuvre des programmes, plans et stratégies arabes de prévention du crime et de justice pénale. Selon le calendrier prévu par le programme de travail,

les activités envisagées doivent être exécutées ponctuellement afin de faciliter la participation au programme de tous les pays arabes. L'on trouvera ci-après un bref aperçu du programme de travail pour 2001, qui sera exécuté par les instituts spécialisés de l'Académie arabe:

a) L'Institut des hautes études offre des études sanctionnées par un diplôme, une maîtrise ou un doctorat dans des disciplines comme les sciences politiques, la justice pénale et les sciences sociales;

b) L'Institut de formation offre des cours et séminaires de formation dans les domaines de la justice pour mineurs, de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent, des crimes liés à la drogue et des délits contre l'environnement ainsi que des cours de médecine légale dans des domaines comme l'analyse des résidus de munition;

c) Le Centre d'études et de recherche réalise des activités dans des domaines comme les suivants: sécurité des documents et des données; l'avenir du terrorisme au XXI<sup>e</sup> siècle; programmes de sensibilisation visant à infléchir l'opinion publique contre la délinquance; facteurs qui sont à l'origine de la toxicomanie dans les pays arabes; mesures d'évaluation des méthodes de formation et d'éducation; et le travail des enfants et son impact sur la déviance. Le Centre d'études et de recherche a également publié un certain nombre d'ouvrages, deux numéros de l'*Arab Journal for Security Sciences and Training* 12 numéros de *Al-Amn wa Al-Hayat* (la sécurité et la vie).

#### **E. National Institute of Justice du Ministère de la justice des États-Unis**

45. Le National Institute of Justice réalise actuellement un programme de formation qui a été doté d'environ 150 millions de dollars de ressources. Nombre de ses projets ne reposent pas encore sur une approche internationale coordonnée. En revanche, le projet relatif à la criminalité et à la justice en l'an 2000 a donné lieu à la compilation de quatre volumes d'études rédigées par des experts de divers pays spécialisés dans différentes disciplines qui comportent quatre chapitres consacrés à des problèmes mondiaux. Cette publication est disponible sous forme électronique ou le sera prochainement.



46. Les États-Unis ont investi sur une période de six ans quelque 9 millions de dollars dans des programmes de police communautaire. Ainsi, l'Institut a été prié d'administrer une évaluation indépendante du programme de services communautaires de police et a récemment présenté un rapport à ce sujet sur les différentes réactions de la collectivité. En outre, l'Institut a travaillé en collaboration avec l'Office of National Drug Control Policy à la réalisation en milieu urbain d'un projet tendant à démontrer les moyens à employer pour s'attaquer au problème de la drogue. Les recherches comportent un élément évaluation, et il a été publié un rapport sur les résultats donnés par cette stratégie.

47. L'Institut a entrepris un programme de suivi des toxicomanes détenus qui a transformé et élargi l'ancien programme de prévision de l'abus des drogues, les personnes ayant été détenues étant interviewées et soumises à des analyses d'urine dans différentes localités des États-Unis. Ce programme a permis de mettre au point un système de planification qui peut être utilisé pour la réalisation de projets locaux de recherche et d'évaluation et pour appuyer la prise de décisions au plan local concernant la lutte contre l'abus des drogues. Il est actuellement réalisé dans 35 localités du pays et, si un financement est disponible, il sera étendu à 75 villes en tout.

48. Pendant la période considérée, l'étude a réalisé les projets et programmes ci-après:

a) Le programme international de suivi des détenus toxicomanes est le prolongement du programme réalisé aux États-Unis et a débouché sur le partenariat entre différentes organisations de justice pénale du monde entier. Ce programme, qui repose sur l'utilisation de méthodes normalisées et d'analyses d'urine et des modèles prévisionnels mis au point aux États-Unis dans le cadre du programme national, est l'un des seuls systèmes internationaux de mesure de l'incidence de l'abus des drogues qui permet de déterminer les conséquences de ce phénomène au plan national ainsi qu'à travers les frontières. Le programme international de suivi des détenus toxicomanes dispose actuellement de laboratoires d'analyse en Afrique du Sud, en Australie, au Chili, en Malaisie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Un laboratoire d'analyse dans la province chinoise de Taïwan devrait être opérationnel prochainement;

b) Le partenariat États-Unis/Ukraine est un projet visant à appuyer les chercheurs ukrainiens et américains qui collaborent à la réalisation d'études conjointes sur la criminalité organisée, le trafic de drogues et le trafic d'êtres humains en Ukraine. Dans le cadre de ce projet, des spécialistes américains évaluent la formation des membres des services ukrainiens de police et aident à raccorder par Internet des chercheurs et praticiens des deux pays. Les résultats des recherches conjointes devraient être disponibles à la fin de l'année prochaine;

c) Un projet intitulé "Subventions pour les défis internationaux" a pour but de faciliter et d'encourager la création de partenariats internationaux et interinstitutions pour promouvoir la réalisation et l'utilisation de recherches comparatives sur la criminalité et de répondre à des questions clés concernant la délinquance et l'administration de la justice qui sont importantes pour les chercheurs, praticiens et décideurs aussi bien des États-Unis que d'autres pays. Ce programme met les chercheurs américains au défi de trouver des homologues dans d'autres pays pour réaliser des études comparatives conjointes. Les projets actuellement financés au moyen de telles subventions sont notamment des recherches sur la structure et le fonctionnement des groupes de passeurs clandestins de migrants basés en Chine au moyen d'entrevues avec les services de police de la ville de New York et des passeurs de Fuzhou, en Chine; une étude comparative des processus de la justice pour mineurs à Brême (Allemagne) et Denver aux États-Unis et de leur impact sur la délinquance future; et des recherches sur l'étendue, la nature et les causes de l'exploitation sexuelle et le trafic d'enfants au Canada, aux États-Unis et au Mexique;

d) Projet Moldova. L'Institut fournira un appui technique à un projet en République de Moldova qui sera administré par le Programme d'assistance technique pour les enquêtes criminelles internationales de la Division de la répression de la criminalité du Ministère de la justice. L'Académie nationale de police de Moldova et le Collège national de police de Chisinau seront dotés de moyens technologiques de pointe utilisant l'Internet. L'Institut évaluera les programmes de formation en utilisant les nouvelles techniques ainsi installées;

e) L'Institut a l'intention de lancer prochainement sa nouvelle série de monographies consacrées à des aspects internationaux de la justice pénale, intitulée *Issues in International Crime*. Le premier numéro traite de questions comme la délinquance, la justice pénale et la criminologie en Ukraine depuis la fin du régime soviétique. Les prochains numéros seront consacrés à la criminalité organisée en Russie; à la criminalité organisée et à l'économie parallèle en Fédération de Russie; et à la démocratisation des forces de police dans les démocraties émergentes.

## F. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

49. L'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire est un institut de recherche basé à l'Université de Lund, en Suède. Il a pour objectif de promouvoir la recherche, la formation et l'éducation universitaire dans les domaines des droits de l'homme, du droit des réfugiés, du droit humanitaire, des droits de propriété intellectuelle, des normes internationales du travail et du droit pénal international, à la lumière des instruments adoptés sous les auspices d'organisations intergouvernementales internationales et régionales. Il s'attache à réaliser cet objectif en lançant, formulant et appuyant des activités dans les domaines susmentionnés.

50. Comme la liste des activités réalisées par l'Institut en 1999 et en 2000 est longue, il ne sera mentionné que quelques-unes des activités relevant du mandat du Centre pour la prévention internationale du crime. Une description détaillée des activités de l'Institut, et les dates et les lieux des différentes activités réalisées, comme les programmes de formation, se trouve sur le site web de l'Institut (<http://www.rwi.lu.se>).

a) *Recherche*. Pendant la période considérée, l'Institut Raoul Wallenberg et le Centre danois pour les droits de l'homme ont organisé une série de réunions avec des chercheurs pour analyser les liens entre une bonne gouvernance et les droits de l'homme, entre la transparence et la liberté de l'information et entre les efforts anti corruption et l'égalité de droits. Les résultats de ces délibérations seront présentés dans un ouvrage édité par Hans-Otto Sano et Gudmunder Alfredsson, qui doit être publié par Kluwer Law International en 2001;

b) *Coopération technique*. Grâce à un financement de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international de l'Union européenne et d'autres sources, l'Institut a continué d'organiser des programmes de recherche et renforcement des institutions pour la diffusion des normes applicables en matière de droits de l'homme et des valeurs démocratiques dans les pays en développement et dans les pays en transition. L'on trouvera ci-après un résumé de ces activités:

i) Programmes de formation. L'Institut a poursuivi ses programmes nationaux de formation sur l'application des normes relatives aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques dans les pays en développement et les pays en transition. Ces programmes, qui sont axés sur des engagements à longue échéance, pour ce qui est aussi bien des incidences financières que de la formulation des programmes, ont porté dans une large mesure sur le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice. Un élément important de ce programme est la formation en matière des droits de l'homme qui est dispensée aux services de police et au personnel pénitentiaire, aux magistrats du parquet, aux juges et aux autres agents publics qui participent à l'administration de la justice. Les programmes de renforcement des institutions dans le domaine de l'administration de la justice sont normalement réalisés en coopération directe avec les ministères de la justice ou de l'intérieur des pays intéressés. Ils servent essentiellement à diffuser les règles et normes des Nations Unies, en laissant aux partenaires locaux et régionaux le soin de transposer ces règles et normes dans le contexte spécifique du système national considéré. Les pays et territoires dans lesquels de tels programmes ont été réalisés en 1999 et 2000 ont été l'Afrique du Sud, la Chine, l'Éthiopie, la Géorgie, l'Indonésie, le Kenya, l'Ouganda, la Palestine, le Viet Nam, la Zambie et le Zimbabwe;

ii) Programmes de recherche. En outre, l'Institut a organisé dans ses locaux de Lund (Suède) des programmes de recherches avancées sur les droits de l'homme à l'intention de hauts fonctionnaires gouvernementaux, d'universitaires et de représentants d'organisations non gouvernementales. Ces cours, d'une durée de cinq

semaines, rassemblent des participants de pays et territoires du monde entier. Pendant la période considérée, des cours semblables ont également été organisés sur une base bilatérale à l'intention de représentants des systèmes de justice pénale en Chine, en Éthiopie, au Kenya et en Palestine. Les cours ont porté principalement sur les droits de l'homme dans le contexte de l'administration de la justice et ont comporté une formation théorique ainsi que des éléments pratiques, par exemple des visites d'étude des institutions suédoises de justice pénale;

iii) Appui aux centres de documentation. Depuis 1991, l'Institut a contribué à la création de centres de documentation sur les droits de l'homme dans des institutions universitaires ainsi qu'au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. En 1999 et 2000, des accords de distribution d'ouvrages relatifs aux droits de l'homme aux centres de documentation ainsi créés ont été signés avec les institutions de justice pénale ci-après: le Bureau régional de la justice de la Cour suprême régionale de Bahir Dar en Éthiopie; le Tribunal international pour le Rwanda à Arusha; et le National Prosecuting Authority à l'École des magistrats d'Afrique du Sud;

iv) Appui institutionnel. Entre 1993 et 1999, l'Institut Raoul Wallenberg a appuyé les activités réalisées par le Programme communautaire pour la paix de la University of the Western Cape en Afrique du Sud. Ce programme travaille en étroite coopération avec le Ministère de la justice et le Ministère de la sûreté et de la sécurité à la réalisation de programmes de formation et de recherche tendant à établir un dialogue entre le système de justice pénale et la communauté. Entre autres exemples des activités réalisées par le Programme communautaire pour la paix, l'on peut citer une formation aux systèmes de police communautaire, la rédaction de manuels à l'intention de conseillers non juristes et l'élaboration de stratégies de prévention de la criminalité et de nouveaux mécanismes de règlement des conflits;

v) Depuis 1999, l'Institut Raoul Wallenberg a été associé à un projet du Programme des Nations Unies pour le développement tendant à

renforcer la capacité du Bureau des services d'assistants juridiques de Géorgie. L'Institut a fourni un appui substantiel sous forme de documentation et d'ordinateurs. Il a également organisé des cours de formation aux droits de l'homme et a contribué à la traduction en géorgien d'un recueil de normes relatives aux droits de l'homme;

vi) En 2000, l'Institut a signé avec le Southern African Human Rights Trust, organisation non gouvernementale régionale basée à Harare, un accord d'appui institutionnel. L'objectif du Trust est de promouvoir les droits de l'homme et une bonne gouvernance en Afrique australe grâce à des activités de recherche et de formation dans des domaines comme les droits de l'homme dans l'administration de la justice;

c) *Conférences et réunions.* En 1999 et 2000, l'Institut a contribué à l'organisation ou a participé aux réunions d'experts et séminaires ci-après:

i) Une réunion d'experts qui s'est tenue à Lund le 8 mai 1999 sous les auspices de la Fondation pour les relations inter-ethniques de La Haye et l'Institut a adopté les Recommandations de Lund concernant les droits politiques des minorités;

ii) Les 27 et 28 mai 1999, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu à Lund pour y recevoir un doctoral honoris causa de la Faculté de droit de l'Université de Lund. Il a également visité l'Institut Raoul Wallenberg et s'est entretenu avec des étudiants de la Faculté de droit et de l'Institut;

iii) En juin 1999, l'Institut, en coopération avec la Fondation Asie-Europe et le Ministère des affaires étrangères de la France, a organisé le deuxième séminaire informel sur les droits de l'homme Asie-Europe, qui a eu lieu à Beijing. Ce séminaire avait pour but d'améliorer le dialogue entre l'Asie et l'Europe dans les domaines des droits de l'homme et la promotion de l'état de droit dans une optique informelle et dépourvue d'antagonisme;

iv) En décembre 1999, le Ministère des affaires étrangères de la Suède et l'Institut ont organisé à Lund un colloque sur la prévention des conflits en honneur à l'oeuvre de Max van der Stoep, Haut Commissaire pour les minorités nationales de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;

v) Du 19 au 21 juin 2000, l'Institut a aidé à organiser le troisième séminaire informel Asie-Europe, qui a eu lieu à Paris;

d) *Publications*. L'Institut a fait paraître en 1999 et 2000 un grand nombre de publications, dont certaines sont indiquées ci-après. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues à l'adresse <http://www.rwi.lu.se>:

i) Raoul Wallenberg Report Series, ISSN 0283-085X. Report No. 28: *Human Rights Policing for Station Commissioners, A Review of Training for the South African Police Service—Northern Province, 1996-1997* (1999); Report No. 29: *Human Rights Training for the South African Provincial Administration: An Evaluation of Training for Administration of Justice Officials, Thaba Nchu, the Free State, 10-14 March 1997* (1999); Report No. 30: *Second Informal ASEM Seminar on Human Rights, Beijing, 27-29 June 1999* (1999); Report No. 31: *Health Gaps and Migratory Movements* (2000); and Report No. 32: *Human Rights Training Materials, a Bibliographical Overview of Existing Human Rights Teaching and Training Materials* (2000);

ii) The Raoul Wallenberg Institute Series of Intergovernmental Human Rights Documentation. Volume I: *Concluding Observations of the UN Committee on the Rights of the Child: Third to Seventeenth Sessions (1993-1998)*, Martinus Nijhoff, 2000, ISBN 90-411-1307-X; volume II: *Conclusions and Recommendations of the UN Committee against Torture: Eleventh to Twenty-second Sessions (1993-1999)*, Martinus Nijhoff, 2000, ISBN 90-411-1379-7.

## G. Centre international pour la prévention du crime

51. La période considérée a été productive pour le Centre international pour la prévention du crime et a également été une période de changements, de renouveau et de réorganisation. La vision d'ensemble et la mission du Centre ont été revues et l'accent a été mis sur la facilitation du dialogue international, l'analyse et

la promotion d'alliances stratégiques et d'activités d'assistance technique, et le site web du Centre a été développé. Le Centre international s'attache actuellement à préparer son programme de travail triennal, mais il continue de s'employer à renforcer ses rapports de collaboration avec d'autres institutions et à rationaliser ses méthodes de travail ainsi qu'à continuer de développer son site web. Parmi les différentes activités du Centre, l'on peut citer les suivantes:

a) *Échange de connaissances*. Il y a eu plusieurs possibilités d'échange de connaissances entre des spécialistes de différentes disciplines représentant des organisations très diverses:

i) La conférence anniversaire qui a eu lieu en octobre 1999, sur le thème "Exploiter les résultats", a rassemblé des représentants de 160 gouvernements, des chefs de services de police, des représentants d'administrations locales, des chercheurs et des spécialistes de la prévention du crime pour discuter les moyens d'exploiter la masse de plus en plus considérable de connaissances dont on dispose au sujet de la prévention du crime;

ii) En décembre 1999, le deuxième séminaire sur le rôle de la police dans la prévention du crime, qui fait partie du programme d'échange de compétences et de connaissances à eu lieu à Coventry (Royaume-Uni) et a réuni 90 participants. Le troisième séminaire de la série doit avoir lieu en septembre 2000 à Washington;

iii) Le Centre international a rédigé le document de référence et organisé l'atelier sur la participation de la communauté à la prévention du crime en vue du Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Vienne en avril 2000;

iv) Un séminaire auquel ont assisté une soixantaine de responsables municipaux et chefs des services de police des pays d'Afrique de l'Ouest a été organisé à Bamako en juin 2000 dans le but d'améliorer la sécurité urbaine et la prévention du crime grâce à l'établissement de partenariats entre la police et les autorités locales;

v) En août 2000, le Centre international a participé activement à l'organisation du dixième Colloque international sur la victimologie qui a

eu lieu à Montréal et organisé un atelier sur la prévention de la victimisation et de la délinquance;

b) *Publications*. Il a été publié plusieurs rapports et monographies:

i) *Numéro II de la série Prévention du Crime: Analyse comparative des programmes communautaires de sécurité et 100 programmes de prévention du crime pouvant servir de modèle dans le monde* (1999) sont disponibles en anglais et en français, et les versions en espagnol doivent être publiées prochainement. Entre autres rapports, l'on peut citer *Six Safer Cities on the Crest of the Wave of Crime Prevention*, rédigé pour le National Crime Prevention Council des États-Unis. *Making the Case for Crime Prevention* a été publié par le Bureau of Justice Assistance du Ministère de la justice des États-Unis en 2000 dans sa série sur la prévention internationale du crime;

ii) Il a été achevé en 2000 une série de monographies contenant des analyses comparatives internationales détaillées de méthodes ou de techniques efficaces d'intervention. Les trois premières monographies doivent être publiées en 2001 par le Ministère de la justice du Canada et les deux dernières par le Bureau of Justice Assistance des États-Unis, également en 2001. Ces monographies portent sur les sujets suivants: *Community Safety Diagnosis: Mobilizing Knowledge and Action; The Benefits of Crime Prevention for Victims: Effective Action to Tackle Repeat Victimization; Reducing and Preventing Residential Burglary and Home Invasions; Investing in Youth 12-18: International Approaches to Preventing Crime and Victimization; The Role of Local Government in Community Safety; Promoting Safety in Schools: International Experience and Action;*

iii) Les rapports susmentionnés seront publiés en anglais par le Bureau of Justice Assistance des États-Unis et en anglais et en français par le Centre national pour la prévention du crime du Canada ([www.crime-prevention.org](http://www.crime-prevention.org)). Des résumés seront également publiés et leur texte pourra être consulté dans les deux langues en 2001 sur le site web du Centre international pour la prévention du crime ([\[prevention-intl.org\]\(http://www.crime-prevention-intl.org\)\). Entre autres publications récentes en anglais et en français, il y a lieu de citer le \*Recueil des pratiques policières optimales en matière de prévention du crime\* et le \*Rapport du deuxième séminaire de la police\*;](http://www.crime-</a></p>
</div>
<div data-bbox=)

c) *Assistance et stratégie*. Pendant la période considérée, une assistance stratégique a notamment revêtu la forme d'un projet pilote d'un an sur le thème "Observatoire de la sécurité urbaine et des problèmes sociaux" à Montréal, qui a pour but d'élaborer un modèle pouvant être transposé dans d'autres villes et municipalités; il a été mis en route un projet de trois ans auquel participent les pays membres du Conseil consultatif du Centre international et a pour but d'analyser les approches internationales de l'évaluation des méthodes de prévention de la délinquance; l'élaboration, en collaboration avec la Fondation du Dr. Philippe Pinel, d'un programme d'action à l'intention des municipalités canadiennes; et la fourniture à la province du Québec d'un appui à l'élaboration de politiques concernant les programmes communautaires de police et la prévention de la criminalité;

d) *Assistance technique*. Le Centre international a, en association avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), continué d'appuyer les "Programmes pour des villes plus sûres" à Abidjan, à Dar es Salaam, à Durban et à Johannesburg. Il a également, après que l'invitation lui en eut été faite, envoyé des missions au Chili, en Colombie, en Hongrie et au Mexique pour discuter de l'élaboration de stratégies de prévention de la criminalité et des possibilités de coopération future.

52. L'on pourra trouver de plus amples informations sur toutes les activités du Centre international sur son site web ([www.crime-prevention-intl.org](http://www.crime-prevention-intl.org)).

## V. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

53. En 1999 et 2000, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a continué de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées conformément aux directives et priorités pertinentes. Le Conseil consultatif a décidé de concentrer son attention sur les questions de la criminalité organisée,

de la corruption, du trafic d'êtres humains et du terrorisme. Dans ce contexte, un colloque sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a eu lieu à Rome en février 1999, dans les locaux du Sénat italien, en coopération avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ce colloque avait pour but de promouvoir l'adoption de mesures législatives nationales plus efficaces et de resserrer la coopération internationale en vue de faire face à la criminalité organisée et d'harmoniser les réglementations appliquées par les différents États. Le colloque a rassemblé des responsables politiques du monde entier et a ainsi été une occasion d'échanger des connaissances et des données d'expérience en prévision de l'adoption de la Convention. Ce colloque a également porté sur les trois protocoles à la Convention, qui introduiront des règles modernes et efficaces pour combattre les migrations illégales, le trafic illégal d'armes à feu et la traite de femmes et d'enfants.

54. Le Conseil consultatif, qui a pour politique de centrer son attention sur les principaux problèmes auxquels est confrontée la communauté mondiale, a choisi pour thème de sa conférence internationale de 1999, qui a eu lieu les 19 et 20 novembre, le thème "Relever les défis de la corruption". La conférence a eu lieu à Milan et a été organisée conjointement avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et l'UNICRI, sous les auspices du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur de l'Italie. La conférence avait pour buts aussi bien de resserrer la coordination et la coopération internationale aux différentes activités anti corruption, notamment en fournissant une assistance aux parlements nationaux pour les aider à rédiger de nouvelles mesures législatives, et d'ouvrir la voie à des projets de coopération technique en vue d'identifier les problèmes liés à la corruption et à son incidence sur une bonne gouvernance, eu égard en particulier à l'impact qu'elle peut avoir sur la stabilité économique et institutionnelle dans les pays en développement et les pays en transition. La conférence a ainsi été pour des experts du monde entier spécialisés dans différentes branches de la recherche ainsi que pour les représentants des organismes du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, de la magistrature et des responsables gouvernementaux, une occasion

d'échanger des informations sur le dernier état de la situation.

55. Étant donné la complexité du phénomène, l'approche adoptée a pris dûment en considération ses aspects politiques, judiciaires et économiques, et il a été entrepris une analyse approfondie des initiatives adoptées au plan international dans la lutte contre la corruption. Le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, en collaboration avec l'UNICRI, a publié les actes de la conférence (publication de l'UNICRI, No. 63, 2000).

56. Les résultats de la conférence ont été extrêmement utiles lors de la préparation du document de base de l'atelier sur la corruption que le Conseil consultatif a organisé à Vienne les 10 et 11 avril 2000, en coopération avec l'UNICRI, lors du Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le rapport de l'atelier a été incorporé au rapport du Dixième Congrès.<sup>1</sup>

57. En septembre 2000, le Conseil consultatif a organisé à Courmayeur (Italie) la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme grâce au resserrement de la coopération internationale. Cette conférence, organisée en collaboration avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime sous les auspices du Ministère de la justice de l'Italie, a rassemblé plus de 190 experts de différentes disciplines (notamment l'économie, le droit, les sciences sociales et les statistiques) du monde entier ainsi que des représentants d'entités du système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La Conférence avait pour but de renforcer la panoplie de mesures de lutte contre le terrorisme ainsi que d'élaborer de nouvelles stratégies pour prévenir et maîtriser le terrorisme comme méthode de conflit. La discussion a porté plus particulièrement sur les manifestations traditionnelles et nouvelles du terrorisme et sur l'évolution de la situation et les tendances naissantes. La Conférence a analysé le terrorisme social-révolutionnaire et le terrorisme d'État, qui paraît être en recul, ainsi que le terrorisme religieux-intégriste, d'extrême droite, raciste, ponctuel et séparatiste, autant de formes de terrorisme qui semblent se propager dans certains pays. Simultanément, la Conférence a fait porter tout particulièrement son attention sur les nouvelles formes et modalités de terrorisme liées aux réseaux informatiques et sur les nouvelles technologies qui sont

exploitées à la fois par les terroristes et ceux qui les combattent.

58. La Conférence internationale a été précédée d'une réunion de coordination des instituts qui composent le réseau de le Bureau des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que d'une réunion plénière du Conseil consultatif scientifique et professionnel international. Il a été élu, sur la base des candidatures présentées, un nouveau conseil d'administration du Conseil consultatif, compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation adéquate des organisations non gouvernementales et des professionnels. Le nouveau conseil d'administration a consacré sa première réunion à la planification des activités futures.

59. Le Conseil consultatif a coopéré avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et le Comité d'organisation italien à l'organisation de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut niveau de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles qui a eu lieu à Palerme du 12 au 15 décembre 2000.

60. Le Conseil consultatif, conjointement avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et l'UNICRI, a organisé pendant la Conférence de Palerme plusieurs manifestations parallèles, à savoir un séminaire sur l'état de droit dans le village mondial: souveraineté et universalité, qui a eu lieu à Palerme du 12 au 14 décembre, ainsi qu'un Forum pour l'action mondiale contre le trafic, qui s'est tenu à Catane le 14 décembre. En coopération avec le Secrétariat, le Conseil consultatif a également organisé une réunion sur les stratégies de prévention de la criminalité transnationale organisée et le rôle des organisations non gouvernementales.

61. Le bulletin d'information trimestriel du Conseil consultatif scientifique et professionnel international a été publié avec la coopération de l'Académie arabe Naif des sciences de la sécurité.

#### Notes

<sup>1</sup> Voir *Dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Vienne 10-17 avril 2000: rapport préparé par le Secrétariat* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.IV.8).

<sup>2</sup> Voir *Premier Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Genève, 22 août-3 septembre 1955: rapport préparé par le Secrétariat* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.IV.4), annexe I.A.